

Confrérie diocésaine de Notre-Dame du Suffrage

La célébration de la messe est pour l'Église une façon d'appliquer aux défunts les mérites du Christ, mort et ressuscité pour notre salut. Les cotisations des associés de la Confrérie, ainsi que les offrandes recueillies, sont affectées à la célébration de messes ou de neuvaines de messes. C'est ainsi qu'à la mort d'un associé, il est célébré une neuvaine de messes à son intention, autant que possible dans sa paroisse.

Le diocèse fait célébrer chaque trimestre une neuvaine de messes pour les adhérents qui, pour une raison ou pour une autre, n'auraient pas acquitté leur cotisation ou dont le décès n'aurait pas été signalé.

Les cotisations sont recueillies chaque année en novembre par le zélateur de la paroisse, et versées intégralement au secrétariat de l'Évêché.

Pour être admis comme Associé dans la Confrérie, on s'inscrit sur la liste d'un zélateur, et on s'engage à verser la cotisation annuelle et à prier pour les défunts.

Pour les personnes inscrites après 50 ans, un droit d'entrée est à verser une fois seulement et proportionné à l'âge : à partir de 50 ans il est de 15,25 € ; à 65 ans, 45,75 € ; et à 80 ans, 76 €. Ce droit d'entrée n'est perçu qu'une seule fois, la cotisation annuelle étant de 8€.

Règlement en liquide ou par chèque à l'ordre de Association Diocésaine suffrage.

Zélateurs des clochers Stella Maris :

Villeneuve Les Maguelone : Lucette Galibert 04 67 69 52 48

Palavas : Sœur Luisa 07 83 52 26 05

Pérols-Carnon : Michel Médina 04 67 50 06 17

La Grande-Motte : Marie Barôme 06 31 19 26 73

Donner au Denier de l'Église

Chaque année les Catholiques sont invités à donner au denier de l'Église. Il sert entre autres à payer le traitement des prêtres en activité ou à la retraite (complément à la retraite). Combien doit-on donner au denier ? Selon votre revenu annuel : environ 2%. Par exemple une personne avec un revenu de 20 000 € par an pourrait donner 400 € au denier. Quoiqu'il en soit, en donnant au denier vous participez à la vie de l'Église et à celle de ses prêtres.

Pour 2022, au 30 septembre 1 320 900 € ont été donnés par 9 272 personnes, soit un don moyen de 264 €. Pour équilibrer ses comptes, le diocèse espère un montant de 2 700 000 €.

Il reste encore un mois ! Nous comptons sur vous ! Merci de votre générosité.

Abbé Hervé Dussel

Les 7 et 8 décembre, pèlerinage à Lourdes. Hébergement à l'hôtel*** Saint Louis en pension complète. 145€ en chambre double 185€ en simple.
Inscription auprès de Mme Bayle au 06 12 69 80 15

En raison de l'augmentation des prix de l'énergie, et sauf vague de froid exceptionnelle, nous n'allumerons pas le chauffage durant les offices en semaine.

Pour les messes dominicales nous n'allumerons le chauffage que quelques minutes avant la célébration et nous l'arrêterons au plus tard à la communion.

Merci de penser à vous couvrir.